



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 17 octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 09 octobre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Francin, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE		R. SAINT GERMAIN	X
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		B. SANTAIS	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.F. CLARAZ	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		D. FAUCCONNET	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE			X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		A. COMBAZ	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. NOEL	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY		L. MURAZ	X
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

185-2024 - MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION DES BATIMENTS A USAGE DE PEPINIERE

Rapporteur : Stéphane DUPARC

La Communauté de communes gère trois pépinières d'entreprises : le Héron à La Croix de la Rochette, l'Atelier des Quais à Saint Pierre d'Albigny et Idéalpes à Alpespace.

Conçues pour accueillir de jeunes créateurs d'entreprises, elles offrent à la location des locaux d'activité à des prix inférieurs au marché, pour une durée de 35 mois, qui peut être prolongée jusqu'aux 5 ans de l'entreprise. Au-delà de 5 ans, une entreprise perd la qualité de « jeune entreprise » et n'est plus éligible à un bureau ou un atelier en pépinière.

Néanmoins, les pépinières peinent à être remplies uniquement par des jeunes entreprises. Dans le même temps, les créateurs souhaitent bien souvent rester dans les mêmes locaux au-delà de leur 5 premières années d'existence.

Aussi, il est proposé, pour les pépinières du Héron et de l'Atelier des Quais, de ne réserver qu'une partie des locaux à un usage de pépinière, les autres locaux pouvant être loués à des entreprises de plus de 5 années d'existence, selon les modalités suivantes :

- Le Héron : 2 bureaux et 1 atelier, soit un tiers de l'offre globale réservée en pépinière ;
- L'Atelier des Quais : 2 bureaux et 1 atelier, soit un quart de l'offre globale réservée en pépinière.

Le bâtiment Idéalpes reste dans sa totalité sur une offre pépinière, conformément aux exigences des partenaires financiers qui ont concouru à la réalisation de ce projet.

Les locaux des bâtiments Le Héron et l'Atelier des Quais non réservés aux entreprises de moins de 5 ans seront loués pour une durée initiale ne pouvant excéder 10 ans, éventuellement reconductible.

Vu la délibération du Conseil communautaire N°228-2019 en date du 19 décembre 2019 portant classement des pépinières d'entreprises dans le domaine public de la Communauté de communes Cœur de Savoie,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°162-2020 en date du 10 décembre 2020, modifiée, portant fixation des tarifs de location des bâtiments à vocation économique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **RESERVE** une partie seulement des bâtiments Le Héron et l'Atelier des Quais à un usage de pépinière d'entreprises, selon les modalités détaillées ci-dessus ;
- **AUTORISE** la location de l'autre partie de ces bâtiments à des entreprises de plus de 5 ans, pour une durée de convention d'occupation ne pouvant excéder 10 ans, éventuellement reconductible ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

